

# Le plan Vervoort pour endiguer le décrochage scolaire

**Bruxelles** Dans la capitale, près d'un élève sur deux présente un risque de décrochage scolaire.

En janvier dernier, lors de ses vœux au parlement bruxellois, le ministre-Président Rudi Vervoort avait lancé son projet de Pacte bruxellois pour un enseignement d'excellence. Le socialiste avait prévenu : *"Ce sera un axe déterminant de mon discours dans les prochaines années"*, avait-il déclaré avant de dévoiler les quatre axes sur lesquels son gouvernement voulait travailler : l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire à 3 ans, l'allongement du tronc commun pour lutter contre le décrochage scolaire, maximum de 15 élèves par classe dans les écoles situées dans les quartiers fragilisés et la gratuité effective de l'école assortie d'un encadrement renforcé avec une heure d'étude dirigée pour chaque enfant. Le deuxième volet de ce plan bruxellois a franchi une étape la semaine dernière au gouvernement.

Les partis de la majorité ont pris acte des conclusions intermédiaires d'une étude sur le sujet menée par la KUL à la demande de perspective.brussels et validé une série de mesures, dont la création de données statistiques bien plus précises croisées avec celles des deux communautés linguistiques et l'étalement du dispositif d'accrochage scolaire (DAS) sur trois ans. A charge, désormais, au ministre-Président bruxellois d'aller présenter le projet aux deux communautés.

## Que dit cette enquête ?

La situation bruxelloise en matière de réussite scolaire est mauvaise. 45 % des élèves présentent un risque de décrochage scolaire. *"Si la situation à Bruxelles s'améliore, elle n'en demeure pas moins un point crucial d'attention avec un taux d'abandon scolaire précoce qui tourne autour de 15 % en 2016, là où en Wallonie on n'est plus qu'à 10 % et en Flandre à 7 %"*, constate la KUL dans son étude. Pire, en 2013-2014, Bruxelles affichait le taux d'absentéisme le plus élevé de la Fédération Wallonie-Bruxelles: 3 % contre, par exemple, 2,8 % à Charleroi.

Les facteurs du décrochage scolaire sont connus : le redoublement, la capacité intrinsèque de l'élève, les changements d'école, de cycle et le choix d'orientation. Sans oublier d'autres facteurs in-

directs mais essentiels : la famille et l'environnement proche tels que les copains, le quartier, etc. C'est justement là que le gouvernement bruxellois veut mettre l'accent. *"Il n'existe pas à ce jour de données permettant d'avoir une vision régionale du décrochage scolaire bruxellois. Au contraire des deux autres régions qui disposent, chacune, de leurs propres indicateurs, constate Rudi Vervoort. Quant aux dispositifs d'accrochage scolaire actuels, ils sont efficaces mais ce qui ne fonctionne pas, c'est la coordination entre les services. Pour lutter plus efficacement contre le décrochage scolaire, il apparaît nécessaire de développer une stratégie bruxelloise commune de lutte contre le décrochage scolaire."*

D'où la volonté du gouvernement bruxellois de travailler au plus précis, jusqu'aux quartiers. *"Nous avons besoin d'une répartition géographique du décrochage scolaire par quartier. Le décrochage scolaire n'est pas spécifique aux communes les plus pauvres de Bruxelles. Il existe aussi au sud de la Région bruxelloise. Et les facteurs aggravants sont différents de ceux dans les communes paupérisées. Une fois ces données collectées, nous les relierons entre elles via les autres bases de données disponibles dans les autres régions."*

## Un système d'enregistrement des présences

Pour y parvenir, l'étude de la KUL suggère la création de nouveaux indicateurs plus ambitieux que ceux préconisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. *"Nous voulons connaître la part de jeunes élèves qui totalisent au moins quatre demi-jours d'absence au cours d'un semestre, selon la commune de l'école où ils sont inscrits ou selon la commune de leur domicile"*, détaille le ministre-Président. Pour mémoire, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne lance le signal qu'après neuf demi-jours d'absence. De la même veine, *"nous allons déterminer la part des élèves sans diplôme du secondaire et qui ne sont pas inscrits dans une école ou un établissement d'enseignement selon la commune de leur domicile"*.

Comment ? En imposant un système d'enregistrement des présences et absences détaillé et quotidien. *"Les services de prévention des communes préfèrent ne pas assumer cette tâche. Vu la réticence des services communaux de prévention, il nous semble opportun qu'ils délèguent ou puissent déléguer cette tâche de contrôle à d'autres instances, par exemple les départements prévention jeunesse des zones de police ou les gardiens de la paix"*, poursuit l'étude, qui cible ici surtout les quelque 200 jeunes Bruxellois non inscrits dans une école alors qu'ils sont soumis à l'obligation scolaire.

Mathieu Ladevèze

Les facteurs du décrochage scolaire : le redoublement, la capacité intrinsèque de l'élève, les changements d'école, de cycle et le choix d'orientation.

## Épingle

---

### Le dispositif d'accrochage scolaire étendu à trois ans

**Parmi les mesures** à mettre en place, le gouvernement va renforcer le rôle des services scolaires communaux de prévention comme acteurs locaux de référence en matière de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire communal. *“Priorité sera donnée aux dispositifs DAS (pour dispositif d'accrochage scolaire, Ndlr), aux écoles et aux structures accueillant les jeunes les plus exposés au risque de décrochage scolaire. Les professeurs ne sont pas des assistants sociaux. En d'autres termes, ils ont besoin d'aide”,* commente le ministre-Président. *“Pour créer du lien, il est important de faire en sorte que les écoles deviennent des partenaires d'expertise des projets lancés à l'échelle des quartiers par les associations ou les communes. Les écoles pourraient ainsi être davantage encouragées à s'impliquer dans le quartier et pour le quartier.”* Pour ce faire, le dispositif DAS sera désormais financé pour une période de trois ans, au lieu d'une seule année actuellement. Côté financement, six millions d'euros seront dégagés cette année déjà pour les dispositifs DAS, soit 1,5 million par an; 1,5 million pour les projets DASC (accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des élèves) et environ 3,6 millions – estimés car le montant variera selon les demandes des communes – pour l'axe décrochage scolaire via les Plans de préventions et de proximité (PLPP).